

(A)

(N° 15.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1875.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1874.

(Voir le N° 150, session 1872-1875; le N° 16, session 1875-1874 de la Chambre
des Représentants, et le N° 9 du Sénat.)

Présents : MM. LAOUREUX, Président; FORTAMPS, TERCELIN, BISCHOFFSHEIM,
le Baron BETHUNE, et COGELS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1874, tel qu'il a été
voté par la Chambre des Représentants, s'élève à la somme de fr. 14,107.295
Le Budget de l'exercice précédent ne s'élevait qu'à 13,986.455

Augmentation pour 1874. . fr. 120,750

Cette augmentation se répartit sur divers chapitres du Budget. Votre
Commission la considère comme dûment justifiée.

A la Chambre des Représentants, M. le Ministre des Finances a déclaré
que le Gouvernement examinait d'une manière sérieuse la question des trai-
tements de diverses catégories de fonctionnaires. La Commission des Finances
ne peut qu'exprimer le vœu que cet examen soit prompt et complet.

A l'unanimité des membres présents, la Commission adopte le Budget.

Le Président,
G.-J. LAOUREUX.

Le Rapporteur,
J. COGELS-OSY.